

COMMUNE
de
VOLGELSHEIM

LA POLICE MUNICIPALE DE VOLGELSHEIM

Ouverture des bureaux : 8h-12h/13h30-17h30
Téléphone : 03 89 72 17 27
Courriel : policemunicipale@volgelsheim.fr



VOUS INFORME . . .

Introduction : La nouvelle année scolaire 2022-2023 va débuter et nous tenons à vous rappeler par ce communiqué quelques points sur la sécurité routière en véhicule.

Un système de retenue obligatoire de 0 à 10 ans

→ **Un enfant de moins de 10 ans doit obligatoirement voyager dans un siège adapté à son âge, à son poids et à sa morphologie**

- Le **Code de la route** rend obligatoire le port de la ceinture de sécurité homologuée pour tout conducteur ou passager d'un véhicule à moteur, à l'avant comme à l'arrière. La ceinture de sécurité ne doit pas être vrillée ni détendue.

- Chaque siège ne peut être occupé que par une seule personne.

- Il est **interdit** de transporter un enfant de **moins de 10 ans** aux places avant de tous les véhicules, sauf s'il est installé dos à la route dans un siège prévu à cet usage (Dans ce cas, pensez à désactiver l'airbag du passager avant) ou s'il y a impossibilité de procéder autrement..

→ **Le non-respect de la loi peut être sanctionné par une contravention de quatrième classe soit 135€.**



Exceptions et dérogations

- L'utilisation d'un système homologué de retenue pour enfants n'est pas obligatoire dans les taxis ou les véhicules de transport en commun (sauf bus scolaire), ou lorsque la morphologie de l'enfant est inadaptée au port de la ceinture.

- L'installation d'un enfant à l'avant est tolérée lorsque le véhicule ne dispose pas de banquette arrière ou si celle-ci est déjà occupée par des enfants de moins de 10 ans, ou encore si le siège arrière n'est pas équipé de ceinture de sécurité.



Le saviez-vous ?

- Au moins 1/4 des enfants de moins de 10 ans tués sur la route en tant que passager n'étaient pas attachés.
- À 50 km/h, en cas de collision, l'enfant non attaché encourt les mêmes risques que s'il tombait du quatrième étage.

En voiture aussi, les parents sont responsables de leurs enfants

- Il est indispensable que votre enfant prenne l'habitude de voyager attaché. Ceci dès son plus jeune âge et quelle que soit la distance à parcourir. En effet, pour leur sécurité, tous les enfants de moins de 10 ans mesurant moins de 1m35 doivent être attachés dans un dispositif spécifique de retenue lors de leurs déplacements en voiture. Trop d'enfants sont encore mal attachés ou installés dans un dispositif inadapté. Le port de la ceinture est obligatoire aux places avant et arrière des véhicules. Vous êtes **responsable** de tous les passagers mineurs que vous transportez et passible d'une amende de 135€ pour chaque passager de moins de 18 ans non attaché

Dans la voiture et dans le car, ou en sortant du véhicule

- Apprenez à votre enfant à s'attacher correctement, et expliquez-lui à quoi sert vraiment la ceinture de sécurité.
- Lorsqu'il souhaite entrer ou sortir d'un véhicule, l'enfant doit savoir identifier les situations dangereuses.
- En voiture, l'enfant ne doit pas toucher les portières ou tenter d'ouvrir une porte lorsque vous roulez. Pour rappel, le système de « sécurité enfant » est disponible sur chaque portière arrière d'une voiture. Il permet au conducteur de faire en sorte que les portières arrière restent verrouillées de l'intérieur, et ainsi qu'elles ne puissent pas être ouvertes par des enfants.
- Pour faire sortir votre enfant de la voiture, assurez-vous qu'il puisse le faire du côté du trottoir, ou du bord de la route.
- Quel que soit le type de véhicule, lors d'une traversée de route, apprenez à votre enfant, dès le plus jeune âge, à passer devant un véhicule en stationnement et non à l'arrière.

L'enfant en voiture : chaleur dans l'habitacle = danger !

- Les nourrissons et les enfants en bas âge s'adaptent moins facilement à des températures élevées que les adultes. Ne pouvant bien souvent pas exprimer leur mal-être, ils méritent une attention spécifique. **En cas de chaleur extérieure, même modérée, le corps d'un tout jeune enfant peut très rapidement surchauffer.** En voiture, il risque alors la déshydratation. On parle alors d'« hyperthermie ». **Un coup de chaleur peut causer de graves séquelles.** Les passagers plus âgés, eux aussi, doivent se préserver en buvant régulièrement de l'eau et en choisissant de ne pas prendre la route aux heures les plus chaudes.



Le saviez-vous ?

Même avec une température extérieure assez fraîche (15- 20°C), la température à l'intérieur de votre véhicule peut monter au-dessus de 45°C ! L'augmentation de la température est très rapide: 10°C en à peine 10 minutes (*source NHTSA*).

Avec une température extérieure de 26 °C, la température à l'intérieur d'un véhicule peut atteindre des niveaux mortels en seulement 10 minutes.

Le service de police municipale reste à votre disposition pour toutes questions complémentaires

Merci et à bientôt